

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société "FS Washington Acquisition Corp" du contrôle exclusif de la société "Four Seasons Holding Inc" à travers l'acquisition de 23,75 % supplémentaire du capital social et des droits de vote de cette société.

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la Concurrence sur l'opération envisagée.

Noms des entreprises concernées :

- La société FS Washington Acquisition Corp
- La société Four Seasons Holding Inc.

Nature de l'opération :

- Acquisition du contrôle exclusif.

Secteur économique concerné :

- Services hôtelier.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 3 jours à partir de la date de publication du présent communiqué.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

L'opération envisagée concerne l'acquisition par FS Washington Acquisition Corp. du contrôle exclusif de Four Seasons Holding Inc.

Les parties concernées par l'opération :

- " FS Washington Acquisition Corp. " est une société américaine constituée en 2007 et intégralement détenue par M. William H. Gates III.
- "Four Seasons Holding Inc." est une société canadienne, active par l'intermédiaire de ses filiales, dans la gestion d'hôtels et complexes de luxe exploités principalement sous la marque Four Seasons dans les principales villes et destinations touristiques de 47 pays en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Europe, en Asie, en Australie et en Afrique.